

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**1 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2017 DU RECEVEUR MUNICIPAL
VILLE – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a adopté les comptes de gestion 2017 de la Ville, panneaux photovoltaïques** dressés par le Receveur Municipal, dont les résultats sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2017.

2 - ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a élu M. Nordine BOUMARAF président de séance pour le vote des Comptes Administratifs 2017.**

3 - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA VILLE

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a voté le Compte Administratif 2017 de la Ville.**

Le compte peut être consulté au Secrétariat Général de la Mairie.

4 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DE LA VILLE

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 14, les résultats d'exploitation de l'exercice 2017 doivent être affectés par délibération du Conseil Municipal.

Au vu du Compte Administratif 2017,

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé d'affecter au budget 2018 les sommes suivantes :**
- Compte tenu des résultats de la section d'investissement et des Restes à Réaliser Dépenses (310 896,15 €) et des Restes à Réaliser Recettes (770 230,92 €), sur l'excédent cumulé 2017 de 885 463,47 € de la section d'exploitation, l'intégralité de la somme pourra être reportée à l'article 002.
 - Le déficit cumulé de 392 352,30 € de la section d'investissement est reporté intégralement à l'article 001.

5 - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a voté le Compte Administratif 2017 des Panneaux Photovoltaïques.**

Les comptes peuvent être consultés au Secrétariat Général de la Mairie.

6 - VOTE DES TAUX

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé de maintenir les taux des contributions directes pour 2018 ainsi qu'il suit :

- Taxe d'Habitation 15,79 %
- Foncier Bâti 29,63 %
- Foncier Non Bâti 64,01 %

7 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 VILLE

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (4 abstentions), a approuvé le Budget Primitif 2018 de la Ville.

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7 182 113,47 €	7 182 113,47 €	2 664 748,45 €	2 664 748,45 €

Le budget peut être consulté au Secrétariat Général de la Mairie.

7.1 - ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2018

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé le tableau des effectifs 2018.

7.2 à 7.5 - DELIBERATIONS BUDGETAIRES ANNUELLES

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- a voté un crédit de 70 € par agent pour l'achat de vêtements et chaussures de travail au personnel des services techniques soumis aux règles de sécurité du travail dans la limite du crédit alloué.
- a décidé :
 - de reconduire pour 2018 le dispositif chèque CADHOC.
 - de fixer la valeur du chèque CADHOC à 70 € par agent.
 - d'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention à intervenir avec la société Chèques CADHOC.
- a inscrit au titre du budget 2018, un crédit de 137 397,98 € destiné à verser au personnel communal de la ville de Château-Renault un complément de rémunération (13^{ème} mois).
- a décidé d'inscrire des crédits pour le règlement de cotisations et participations à autres contingents.
- a décidé de verser une subvention d'exploitation au CCAS de 120 000 €.
- a voté les subventions aux associations pour l'année 2018.

7.6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé le tableau 2018 des subventions accordées aux associations sportives. Le montant s'élève à 23 625 € et correspond à la première partie de l'enveloppe votée (45 000 €).

8 - BUDGET PRIMITIF 2018 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé le Budget Primitif 2018 Panneaux photovoltaïques.

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
19 923,93 €	19 923,93 €	0 €	0 €

Le budget peut être consulté au Secrétariat Général de la Mairie.

9.1 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2017 DU RECEVEUR MUNICIPAL SERVICES ANNEXES EAU - ASSAINISSEMENT

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a adopté les comptes de gestion 2017 des services annexes Eau – Assainissement dressés par le Receveur Municipal, dont les résultats sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2017.

9.2 - EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DES SERVICES ANNEXES EAU - ASSAINISSEMENT

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a voté les Comptes Administratifs 2017 des services annexes Eau et Assainissement.

Les comptes peuvent être consultés au Secrétariat Général de la Mairie.

9.3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017 SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 49 afférente aux services de l'eau et de l'assainissement, les résultats d'exploitation de l'exercice 2017 doivent être affectés par délibération du Conseil Municipal.

Au vu des Comptes Administratifs 2017,

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé d'affecter les résultats des services EAU et ASSAINISSEMENT comme suit :

EAU

Section d'Exploitation

Résultat excédentaire	100 176,38 €
Excédent antérieur	100 138,49 €
Excédent cumulé	207 314,87 €

Section d'Investissement

Résultat déficitaire.....	79 525,89 €
Excédent antérieur	293 883,03 €
Excédent cumulé	214 357,14 €

Considérant que l'excédent d'investissement cumulé de 214 357,14 € est inférieur au solde des restes à réaliser (recettes 0 € et dépenses 252 930,69 €) la différence doit être ponctionnée sur l'excédent d'exploitation pour l'affecter à l'article 1068 pour 38 573,55 €. Le reste de l'excédent de fonctionnement peut être reporté sur le budget 2018 à l'article 002, tout comme l'intégralité de l'excédent d'investissement à l'article 001.

ASSAINISSEMENT

Section d'Exploitation

Résultat excédentaire	44 956,77 €
Excédent antérieur	186 143,26 €
Excédent cumulé	231 100,03 €

Section d'Investissement

Résultat excédentaire	5 316,44 €
Excédent antérieur	34 120,18 €
Excédent cumulé.....	39 436,62 €

Considérant que l'excédent d'investissement cumulé de 39 436,62 € est supérieur au solde des restes à réaliser (recettes 0 € et dépenses 32 594,28 €), l'excédent d'exploitation de 231 100,03 € est reporté intégralement à l'article 002, tout comme l'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 du budget de l'assainissement.

9.4 - BUDGETS PRIMITIFS 2017 SERVICES ANNEXES EAU – ASSAINISSEMENT

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé les Budgets Primitifs 2018 des services annexes Eau & Assainissement.

Service de l'eau

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
386 741,32 €	386 741,32 €	944 672,01 €	944 672,01 €

Service de l'assainissement

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
411 100,03 €	411 100,03 €	436 536,65 €	436 536,65 €

Les budgets peuvent être consultés au Secrétariat Général de la Mairie.

10- VENTE DE LA MAISON 1 RUE JEAN GIRAUDOUX

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a autorisé la vente de la maison sise 1 rue Jean Giraudoux à Mme Sylvie BERTRAND pour un montant de 108 000 €.

11 - ETUDE DE CONSOLIDATION DU DONJON ET DES REMPARTS : demande de subvention auprès de la DRAC

La Ville souhaite engager un diagnostic pour la consolidation des remparts et du donjon, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1942.

L'étude comprendra un relevé métrique, une analyse géotechnique, des recherches documentaires et la réalisation de prises de vue à l'aide d'un drone qui seront rassemblés dans un fonds documentaire en format papier et numérique. A partir de ces éléments, un diagnostic sanitaire sera réalisé comprenant l'identification, la localisation et la quantification des pathologies, de manière hiérarchisée. Les préconisations donneront lieu à un pré-chiffage estimatif. Un schéma directeur des interventions de sécurisation, de conservation et de valorisation sera établi afin de définir les tranches de travaux à envisager dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

Le coût estimatif de l'étude est de 22 000 € TTC. La Direction Régionale des Affaires culturelles peut soutenir financièrement sa réalisation à hauteur de 30 %.

Il est proposé au conseil municipal :

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **a validé le projet de réalisation d'une étude diagnostic pour la consolidation des remparts et du donjon,**
- **a autorisé Monsieur le Maire à solliciter la DRAC à hauteur de 30 % du coût de l'étude,**
- **a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.**

12 ECHANGE DE TERRAINS AVENUE DU 8 MAI 1945 / LA GUESNIERE : nouvelle numérotation de parcelles suite à la division-bornage effectuée par le géomètre

Dans sa séance du 2 mars 2018, le Conseil municipal a autorisé l'échange de parcelles de terrains, sans soulte, entre la société Immobilière du Moulin et la commune.

Par courrier en date du 15 mars 2018, le cabinet de géomètres experts GEOPLUS nous a adressé le document de division cadastrale qui divise les parcelles cadastrées AI 86 – 5 – 2 – 3 – 4 – 87 et 92 en parcelles nouvelles AI 117 à 126.

Ces nouvelles numérations de parcelles nécessitent une délibération complémentaire à celle du 2 mars 2018.

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **a autorisé l'échange des parcelles ci-dessous désignées.**
- **a autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet échange.**

Désignation des biens cédés par la commune :

Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
AI	1	Avenue du 8 mai 1945	12 a 74 ca
AI	7	La Guesnière	07 a 05 ca
AI	8	La Guesnière	21 a 15 ca
		Contenance totale	40 a 94 ca

Désignation des biens cédés par la société IMMOBILIERE DU MOULIN :

Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
AI	118	Avenue du 8 mai 1945	15 a 56 ca
AI	120	Avenue du 8 mai 1945	05 a 94 ca
AI	122	Rue Velpeau	03 a 48 ca
AI	123	Avenue du 8 mai 1945	02 a 59 ca
AI	124	Avenue du 8 mai 1945	01 a 57 ca
AI	125	Avenue du 8 mai 1945	03 a 39 ca
AI	126	Avenue du 8 mai 1945	38 ca
		Contenance totale	32 a 91 ca

13 - CONTRAT DE MAINTENANCE MACHINE A AFFRANCHIR

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**
a autorisé Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance pour la machine à affranchir avec la société PITNEY BOWES, pour une durée de 5 ans.
Montant annuel de la location : 380 € HT

**14 - RAPPORT SPINETTA SUR LE SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE :
MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La Ville de Château-Renault est tout particulièrement concernée par les préconisations du rapport parlementaire Spinetta sur le devenir du modèle ferroviaire français. Ce rapport dresse un bilan extrêmement inquiétant de l'état du réseau national. Il soumet des propositions qui remettraient en cause la desserte de pans entiers du territoire national et régional.

La Ville de Château-Renault étant tout particulièrement concernée par la fermeture de la ligne ferroviaire Tours – Vendôme – Châteaudun desservant la commune, dans sa séance du 2 mars 2018, le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, une délibération contre la fermeture de la ligne précitée, ainsi que deux vœux joints en annexe 1 et annexe 2, proposés lors de la séance du 23 mars 2018.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**
- **a décidé de soutenir le vœu émis par le Conseil Régional, en séance plénière le 22 février 2018, pour appeler à la mobilisation et prendre une position collective ferme contre les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité (annexe 1).**
 - **a décidé de soutenir également le vœu, adressé au premier ministre, émanant de l'Association des Elus Communistes et Républicains d'Indre et Loire (annexe 2).**

Fait à Château-Renault, le 28 mars 2018

Le Maire,



Michel COSNIER

NON AU DEMANTELEMENT DU RESEAU FERROVIAIRE DU QUOTIDIEN

Le 15 février dernier, Jean-Cyril Spinetta, ancien PDG d'Air France, a remis son rapport « Pour l'avenir du transport ferroviaire » au premier Ministre et à la Ministre des Transports. L'objectif affiché par le gouvernement était de préparer une refonte du système ferroviaire en vue d'un marché pleinement ouvert à la concurrence.

Les propositions qui sont faites dans ce rapport semblent pourtant aller à l'inverse de ce dont nos territoires ont besoin pour leur développement : parmi les propositions principales figure la fin des investissements sur le réseau ferroviaire secondaire, sur lequel circulent pourtant de très nombreuses lignes régionales, et leur fermeture rapide, laissant ensuite aux Régions la liberté de reprendre seules et sans contrepartie financière la réouverture et l'entretien de ces tronçons.

En Centre-Val de Loire, ce sont ainsi 6 lignes qui sont désignées comme « héritées d'un temps révolu » et pour lesquelles la fermeture est considérée à court ou moyen terme : Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours, Chartres-Courtalain, Tours-Chinon, Tours-Loches, Salbris-Valençay et Bourges-Montluçon. La proposition concrète est d'y stopper les investissements, laissant ainsi les voyageurs avec des temps de parcours allongés et des conditions de sécurité dégradées, et ce jusqu'à la fermeture définitive par SNCF Réseau.

Cette préconisation inique laisserait demain à la Région la responsabilité de financer seule les travaux nécessaires au maintien du service et d'assumer les coûts d'entretien des infrastructures. Pourtant, chacun sait que cela est dès aujourd'hui totalement hors de portée pour les finances régionales et revient à condamner partout en France comme dans notre région, le service public ferroviaire.

Cette proposition, accompagnée d'une recommandation d'augmenter les péages ferroviaires sur le reste du réseau national, est une insulte à l'ensemble de nos territoires ruraux. Vivre en ruralité n'est ni folklorique ni anecdotique : c'est le choix d'un français sur cinq et il n'est pas acceptable, comme le propose le rapport, de réserver l'offre ferroviaire aux liaisons grande vitesse entre les métropoles ou aux zones périurbaines.

C'est pourquoi le Conseil régional Centre-Val de Loire, réuni le 22 février 2018 en séance plénière :

- **Dénonce sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité ;**
- **Exprime sa totale incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'Etat au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité ;**
- **Condamne le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire ;**
- **Demande au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser ;**
- **Interpelle l'ensemble des parlementaires de notre Région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.**



Association des Elus
Communistes et Républicains

**Transports, mobilités, territoires,
nos communes ont besoin d'un grand service public de la mobilité et
des déplacements.**

A l'heure des grands enjeux que chacun s'attache à considérer comme majeurs, quatre ans après le Grenelle de l'environnement, deux ans après la COP21 à Paris, événement majeur au niveau mondial, les risques sont grands de voir d'autres mauvais coups portés au réchauffement climatique et à un aménagement de nos territoires respectueux de l'environnement.

Recul du service public, fermetures de lignes « envisagées » (9000 km selon le Premier Ministre) dessinent un vrai danger de déséquilibre entre nos territoires et d'inégalité pour leurs populations.

Nous n'avons pas besoin de moins de ferroviaire, mais de plus de ferroviaire public.

- Comment accepter de voir nos gares et nos lignes (dites secondaires) fermées alors qu'elles jouent et devraient jouer un rôle bien plus important dans l'immédiat et dans l'avenir.
- L'avenir de l'étoile ferroviaire en Indre et Loire est en jeu, son rôle et son développement doivent permettre de favoriser tous les territoires qui composent notre département d'Indre-et-Loire sans exception !
- Pour toutes ces raisons, nous appelons à la responsabilité, à la défense de nos intérêts communs afin que les transports collectifs se développent et notamment le transport ferroviaire public.

La parole doit revenir aux citoyens, le réseau ferré appartient à la Nation !